

29 août 2014- n° 05  
140081

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA HAUTE-MEURTHE**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute-Meurthe a décidé de procéder à une modification des statuts communautaires pour modifier, d'une part, le nom de l'E.P.C.I. et, d'autre part, la définition de la compétence tourisme.

Concernant le nom, le conseil communautaire a décidé de dénommer l'E.P.C.I. : Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges.

Concernant la compétence tourisme, elle est définie comme suit : accueil et information des touristes, promotion touristique du territoire.

Sont d'intérêt communautaire au 1er janvier 2015 :

- la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal multisite, dont le siège est à Saint-Dié-des-Vosges, avec des bureaux d'information touristiques à Anould, Fraize et Plainfaing ;
- la création, la valorisation et la vente de produits touristiques, ou de tout objet promotionnel ou souvenir pouvant être commercialisé ;
- le soutien direct ou indirect de projets touristiques publics ou privés ;
- la mise en place d'une signalétique d'identification du territoire ;
- toutes études de projet touristique ;
- le développement et la promotion du tourisme rural, industriel et patrimonial ;
- toute action contribuant à la promotion touristique du territoire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent statuer, dans les trois mois, sur cette modification des statuts.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette modification des statuts en ce qu'elle dénomme l'E.P.C.I. « Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges » et en ce qu'elle précise la définition de la compétence tourisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE



-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 29 août 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 33

Procuration ..... 1

Absence..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT (*procuration à Jean-Paul BESOMBES jusqu'au point n° 17*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN (*procuration à Claude KIENER à partir du point n° 3*), Johann RUH, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI

Excusé et a donné procuration :

Issam BENOuada

à Françoise LEGRAND

Absente :

Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----